



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA CORRÈZE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le public est informé qu'une enquête publique sera ouverte en mairie d'Egletons, pendant 33 jours consécutifs, du 11 avril au 13 mai 2016 inclus, sur la demande d'autorisation présentée par Monsieur Christian Ribes, président de la société ARBOS relative à la régularisation administrative d'une unité de travail et de traitement du bois située sur la ZA du Bois sur le territoire de la commune d'Egletons.

La société produit annuellement environ 12 900 m³ de sciages et commercialise ses produits connexes du sciage : plaquettes (8 200t), sciures (4 050 t) et écorces (2 100 t).

Cette demande relève de la nomenclature des installations classées pour les activités suivantes :

Rubrique	Activité	Régime	Critère de classement	Volume
2415.1	Installation de mise en œuvre de produits de préservation du bois et matériaux dérivés	A	Volume utile autorisé du bac de traitement	24 750 l
2410.B.1	Ateliers où l'on travaille le bois ou les matériaux combustibles analogues	E	Puissance installée pour alimenter l'ensemble des machines	1 120 kW
1531	Stockage par voie humide (aspersion) de bois non traité chimiquement	D	Volume maximal de grumes stockées	2 500 m ³
1532.2	Dépôt de bois sec ou matériaux combustibles analogues y compris les produits finis conditionnés	D	Volume susceptible d'être stocké	3 350 m ³
2260.2	Broyage, concassage, criblage etc de substances végétales et de tous produits organiques naturels	D	Puissance installée de l'ensemble des machines concourant au fonctionnement de l'installation	260 kW

A (Autorisation), E (Enregistrement) ou D (Déclaration)

Madame Elise Henrot, géographe, est désignée commissaire enquêteur titulaire par le tribunal administratif de Limoges et Monsieur Pierre Chammard, retraité de l'enseignement professionnel, est désigné commissaire enquêteur suppléant.

Les pièces du dossier et le registre d'enquête, seront tenus à la disposition du public en mairie d'Egletons, pendant la durée de l'enquête, du 11 avril au 13 mai 2016 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture, à savoir :

- du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h à 17h.

Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations, propositions et contre-propositions, sur le registre ouvert à cet effet en mairie d'Egletons ou les adresser par correspondance à Madame Henrot, commissaire enquêteur, à la mairie d'Egletons (code postal : 19300).

Le commissaire enquêteur sera présent à la mairie d'Egletons pendant la durée de l'enquête pour recevoir les observations écrites ou orales du public aux dates et heures suivantes :

- le lundi 11 avril 2016 de 14h à 17h ;
- le mercredi 20 avril 2016 de 14h à 17h ;
- le jeudi 28 avril 2016 de 14h à 17h ;
- le mardi 3 mai 2016 de 14h à 17h ;
- le vendredi 13 mai 2016 de 14h à 17h.

A l'issue de l'enquête, un exemplaire du rapport et des conclusions motivées du commissaire-enquêteur sera déposé à la préfecture de la Corrèze (Bureau de l'urbanisme et du cadre de vie) et à la mairie d'Egletons pour y être tenu sans délai à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès de la société ARBOS, Monsieur Christian Ribes, président, à l'adresse suivante : ZA du Bois – 19300 Egletons (tel : 05 55 93 15 87).

A l'issue de la procédure réglementaire, le préfet de la Corrèze statuera par voie d'arrêté préfectoral. La décision susceptible d'intervenir est une autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus.

Au fur et à mesure de l'avancement de la procédure, l'avis d'enquête, l'avis de l'autorité administrative de l'État compétente en matière d'environnement, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur ainsi que l'arrêté préfectoral statuant sur la demande seront publiés sur le site Internet « Les services de l'État en Corrèze » à l'adresse suivante :

<http://www.correze.gouv.fr/Publications/Annonces-avis/Enquetes-publiques>

Tulle, le 15 MAR. 2016

Le préfet,
Pour le Préfet et par délégation,
le directeur des relations avec les
collectivités locales

Claudine LAFONT